

---

Jour de séance 47

le jeudi 4 juin 2026

13 h

Prière.

M<sup>me</sup> Mitton donne avis de motion 46 portant que, le jeudi 11 juin 2026, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que la prolifération des centres de données d'intelligence artificielle (IA) est rapide et demeure largement non réglementée ;

attendu que les gens du Canada s'inquiètent de la mésinformation, de la perte d'emplois et de la quantité d'énergie utilisée par les centres de données d'IA ;

attendu qu'Opportunités Nouveau-Brunswick participe aux efforts liés à un projet de construction d'un centre de données d'IA sur un terrain de Lorneville appartenant à la Société de développement régional du gouvernement ;

attendu que le centre de données exigera un approvisionnement de 200 mégawatts d'électricité provenant d'Énergie NB, en plus des 190 mégawatts qu'il prévoit acheter auprès d'une centrale au gaz construite par VoltaGrid, une compagnie du Texas dirigée par une personne qui appuie Trump ;

attendu que, selon les estimations, la centrale au gaz que VoltaGrid envisage de construire sur le site émettra plus de 750 000 tonnes de gaz à effet de serre par année ;

attendu qu'Énergie NB a indiqué ne même pas avoir tenu compte de la consommation énergétique des centres de données d'IA dans ses prévisions ;

attendu que le gouvernement Higgs a interdit à Énergie NB de vendre de l'électricité aux opérations de minage de cryptomonnaies en raison de préoccupations liées à une pression accrue sur le réseau ;

attendu que, en raison des préoccupations soulevées par la pression qu'exerceront les centres de données d'IA sur le réseau, le Québec exige désormais une autorisation ministérielle pour tout nouveau raccordement de 5 mégawatts ou plus ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à imposer un moratoire immédiat sur le développement actuel et futur des centres de données d'IA

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à maintenir le moratoire jusqu'à l'édiction d'une mesure législative garantissant que le développement et l'exploitation de centres de données d'IA n'entraîneront ni hausse du prix de l'électricité, ni dommage aux collectivités, ni atteinte à l'environnement.

Le débat ajourné reprend sur la motion 37, proposée le 14 mai 2026 par M<sup>me</sup> M. Wilson, appuyée par M. Hogan.

Le débat se termine. La motion 37, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Hogan	M. Ames	M. Russell
M <sup>me</sup> M. Johnson	M <sup>me</sup> M. Wilson	M <sup>me</sup> S. Wilson
M. Savoie	M. Coon	M. Cullins
M <sup>me</sup> Scott-Wallace	M. Weir	M <sup>me</sup> Bockus
M. Austin	M <sup>me</sup> Conroy	M. Lee
M. Monahan	M. Oliver	

CONTRE : 25

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. C. Chiasson	M. Arseneault
M. M. LeBlanc	l'hon. M <sup>me</sup> Boudreau	M. J. LeBlanc
l'hon. M. Legacy	l'hon. M. Finnigan	M. Doucet
l'hon. M <sup>me</sup> Miles	l'hon. M. Herron	M <sup>me</sup> Vautour
l'hon. M. Dornan	l'hon. M <sup>me</sup> Townsend	M <sup>me</sup> Sodhi
l'hon. M <sup>me</sup> C. Johnson	l'hon. M. Kennedy	M. Johnston
l'hon. M. D'Amours	l'hon. M. Hickey	M. Robichaud
l'hon. M. McKee	M <sup>me</sup> Wilcott	
l'hon. M <sup>me</sup> Thériault	M. Mallet	

Conformément à l'avis de motion 43, M. Austin, appuyé par M. Monahan, propose ce qui suit :

attendu que, en mai 2022, le caucus libéral a présenté une motion visant à éliminer la taxe d'accise provinciale sur l'essence et a alors déclaré que « les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin d'aide pour composer avec le prix élevé de l'essence et méritent une telle aide » ainsi que le gouvernement provincial avait manifestement le pouvoir d'agir ;

attendu que, en 2024, la première ministre et le Parti libéral ont mené une campagne axée sur l'abordabilité et ont promis aux gens du Nouveau-Brunswick un allègement du prix à la pompe ;

attendu que, le 15 mai 2026, en raison de l'instabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, le prix de l'essence ordinaire sans plomb au Nouveau-Brunswick a dépassé 2 \$ le litre pour la deuxième fois de l'histoire et que son prix demeure près de la barre des 2 \$ depuis ;

attendu que le gouvernement fédéral a déjà agi en suspendant l'application de sa propre taxe d'accise sur le carburant, laquelle suspension vise la période du 20 avril à la fête du Travail, mais que le gouvernement libéral Holt n'a rien fait ;

attendu que le gouvernement provincial, lui, perçoit 10,87 ¢ le litre d'essence et 15,45 ¢ le litre de diesel en taxes d'accise ;

attendu que, vu la portion provinciale de la TVH, perçue en sus de la taxe d'accise, le gouvernement libéral Holt bénéficie actuellement de prix élevés des combustibles, tandis que les familles peinent à se procurer les produits de première nécessité et que les entreprises s'efforcent de maintenir des prix abordables ;

attendu que des centaines de milliers de personnes du Nouveau-Brunswick qui vivent dans les collectivités rurales, les collectivités suburbaines et les petites collectivités urbaines ne peuvent pas utiliser les moyens de transport en commun et doivent supporter le coût élevé des combustibles pour se déplacer, travailler dans leurs exploitations agricoles et faire fonctionner les entreprises qui permettent aux gens de la province de se nourrir, de se chauffer et de s'approvisionner ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à suivre l'exemple du gouvernement fédéral et à suspendre immédiatement la taxe d'accise provinciale de 10,87 ¢ le litre pour l'essence et de 15,45 ¢ le litre pour le diesel.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Arseneault, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M<sup>me</sup> Vautour, appuyée par M<sup>me</sup> Wilcott, propose l'amendement suivant :

---

AMENDEMENT

que la motion 43 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression du mot « le », avant les mots « gouvernement provincial », et son remplacement par « l'ancien » ;

par la suppression des cinq derniers paragraphes du préambule et leur remplacement par :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a modifié, en décembre 2025, la réglementation sur la tarification des carburants, afin que l'essence E10, un carburant contenant de l'éthanol, soit dorénavant utilisée pour déterminer le prix de référence de l'essence ordinaire, une mesure prise pour permettre aux automobilistes d'économiser jusqu'à 10 cents le litre ;

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a instauré d'autres mesures visant à permettre des économies, notamment la mise en place d'un plafond d'augmentation de loyer de 3 %, l'élimination de la portion provinciale de la taxe sur la consommation d'électricité, la création du programme de petits-déjeuners en milieu scolaire pour offrir un petit-déjeuner gratuit aux enfants et faire économiser 800 \$ par année aux familles sur leurs dépenses alimentaires ainsi que l'approbation de toutes les demandes de financement adressées au ministère du Développement social par les banques alimentaires et les cuisines communautaires, entre autres ; » ;

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à continuer d'étudier des mesures d'abordabilité afin d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à composer avec le coût élevé de la vie. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 32, reprend à 16 h 45.

M<sup>me</sup> M. Johnson invoque le Règlement ; elle soutient que l'amendement est irrecevable puisqu'il dépasse la portée de la motion originale. M. M. LeBlanc intervient au sujet du rappel au Règlement.

La séance, suspendue à 16 h 47, reprend à 16 h 55.

Le vice-président de la Chambre déclare que l'amendement proposé est irrecevable puisque son objet dépasse la portée de la motion originale.

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 43, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 14

M. Hogan	M. Ames	M <sup>me</sup> S. Wilson
M <sup>me</sup> M. Johnson	M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Cullins
M. Savoie	M <sup>me</sup> Conroy	M <sup>me</sup> Bockus
M. Austin	M. Oliver	M. Lee
M. Monahan	M. Russell	

CONTRE : 23

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M. C. Chiasson	M. J. LeBlanc
M. M. LeBlanc	l'hon. M. Finnigan	M. Doucet
l'hon. M. Legacy	l'hon. M. Herron	M <sup>me</sup> Vautour
l'hon. M <sup>me</sup> Miles	l'hon. M <sup>me</sup> Townsend	M <sup>me</sup> Sodhi
l'hon. M. Dornan	l'hon. M. Kennedy	M. Johnston
l'hon. M <sup>me</sup> C. Johnson	M <sup>me</sup> Wilcott	M. Robichaud
l'hon. M. D'Amours	M. Mallet	M. Coon
l'hon. M. McKee	M. Arseneault	

---

La séance est levée à 18 h.